

## COMPTE RENDU du Conseil municipal réuni le 14 avril 2010

Destinataires : Conseillers municipaux

Copie : Panneau d'affichage, Presse

Présents : Guy DUFAURE, Geneviève ISSON, Serge DUFFAU, Joëlle BERNADET, Françoise ARMAND, Jean-Pierre ALEM, Marie-Aline LANUSSE, Alain GALLET, Christine BARRAUD, Michel ABEILHÉ, Sylvie CHEMINADE, Myriam SANZ, Philippe BAUBAY, Jean-Bruno TAJAN, Marion CONSTANCE, Jonathan BOUTIQ, Éric MONTESSUY, Christophe DRUILHET.

Absents représentés : Érick BARROUQUERE-THEIL a donné procuration à Myriam SANZ,  
Gilbert MERCADIÉ à Serge DUFFAU,  
Philippe MÉRIAUX à Geneviève ISSON,  
Christine BIELSA à Alain GALLET,  
Micheline COMBELLES à Éric MONTESSUY,  
Delphine REIX-VIGUIER à Christophe DRUILHET.

Présents : 18

Absents représentés : 6

Votants : 24

Le quorum étant atteint, M. DUFAURE ouvre la séance à 20h45

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du conseil municipal, approuvé par délibération du 25 septembre 2008, est proposée comme Secrétaire de séance : Joëlle BERNADET.

### 1. et 2. Comptes rendus des séances du Conseil municipal des 3 et 11 février 2010

Les comptes rendus sont adoptés en l'état.

### 3. Taux de la fiscalité directe pour 2010

Rapporteur : Mr DUFFAU

Compte tenu du Débat d'Orientation Budgétaire du 3 février 2010 et des bases fiscales notifiées le 4 mars, il est proposé une augmentation de 2% des taux des taxes d'habitation et foncières, modifiant les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 7,30 % ;
- taxe foncière bâti : 19,89 % ;
- taxe foncière non bâti : 31,74 %.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté par 22 voix pour, 2 contre.

#### 4. Amortissement des immobilisations.

Rapporteur : Mr DUFFAU

Il est souhaitable d'inscrire en investissement les participations communales aux travaux effectués par les gestionnaires publics de réseaux (eau, électricité, assainissement). Cela suppose dès lors de les amortir. Il est proposé de les amortir sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté par 22 pour, et 2 abstentions.

#### 5. Participation du Conseil régional à l'OPAH-RU du Bout du pont

Rapporteur : Mr BAUBAY

Les communes d'Aureilhan et de Sémeac ont décidé de poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH-RU), afin d'accompagner la dynamique de revitalisation du quartier, en parallèle au chantier sur les espaces publics et à l'Amélioration et la réhabilitation des façades commerciales et des commerces (OMPCA) sur le commerce et l'artisanat. Est aussi ajouté un volet sur l'efficacité énergétique pour tout le territoire communal. Des financements publics de l'ANAH, du Conseil Régional, du Conseil Général doivent soutenir le dispositif. Il s'agit ici de solliciter le Conseil Régional, qui intervient au travers d'une écoprime d'en moyenne 1500 €, visant à favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté à l'unanimité.

#### 6. Répartition de la subvention aux clubs du Sémeac Olympique

Rapporteur : Mr DUFAURE

Outre une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour les déplacements des clubs, et une subvention de 1 200 € pour le financement d'un emploi d'animateur sportif au Sémeac Olympique Basket-ball, la Commune a attribué une subvention fonctionnement en 2010 de 54 101 € pour les clubs du Sémeac Olympique. Conformément à la proposition du l'Union d'Associations Sportives du Sémeac Olympique, il convient de la répartir :

SO UAS :	3 011 €
SO Athlétisme :	7 160 €
SO Basketball :	15 540 €
SO Football :	14 010 €
SO Gym volontaire :	0 €
SO Pétanque :	1 500 €
SO Rugby :	9 540 €
SO Tennis :	2 030 €
SO Tir à l'arc :	1 310 €
SO Yoga :	0 €

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté à l'unanimité.

## 7. Subvention à Mr AFONSO pour les jeux mondiaux des sapeurs pompiers

Rapporteur : Mme ARMAND

Monsieur José AFONSO, domicilié à Séméac, a déposé une demande d'aide financière pour sa participation aux Jeux Mondiaux des Sapeurs Pompiers, à Dagu, en Corée du Sud. Compte tenu de ses excellents résultats, il lui avait déjà été attribué une aide en 2006, et en 2008. Il est proposé de reconduire cette aide à hauteur de 500 €.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté à l'unanimité.

## 8. Droit de préemption urbain

Rapporteur : Mr BAUBAY

Le droit de préemption urbain (DPU) est un outil permettant à une collectivité publique d'acquérir en priorité un bien immobilier en vente, situé dans une zone urbaine ou d'urbanisation future, nécessaire pour mener des aménagements d'intérêt général. Par une délibération du 13 février 1992, le Conseil municipal a instauré ce DPU. Et depuis, le plan d'occupation des sols a été modifié plusieurs fois, et avec lui le périmètre des zones concernées. Il est donc proposé d'actualiser le périmètre du DPU.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté par 23 voix pour et 1 abstention.

## 9. Information relative aux décisions prises par délégation

M. DUFAURE informe des décisions prises par délégation du Conseil :

- vente d'une Renault super 5 déclassée pour 400 € ;
- marché de maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement des rues Clemenceau et 8 mai, attribué à ING, d'Auch, dont l'offre a été désignée mieux disante parmi 9 offres reçues, pour 21 700 € HT ;
- marché de contrôle technique de la construction d'une salle multisports, attribué à SOCOTEC, à Tarbes, dont l'offre a été désignée mieux disante parmi 3 offres reçues, pour 15 140 € HT ;
- marché de fourniture de 3 défibrillateurs, attribué à SARL Défibril, à Nice, dont l'offre a été désignée mieux disante, pour 4 230 € HT.

L'ordre du jour étant épousé, M. DUFAURE clôture la séance à 21h35.

Le .....3.....mai.... 2010,  
La Secrétaire de séance,

  
Joëlle BERNADET

